



Communiqué de presse

013/2024

Montreuil, le 21 février 2024.

15 février 2024 : les PADHUE gagnent le maintien en poste, mais restent dans la précarité !

Le 4^{ème} acte de la grève et de la mobilisation des PADHUE a contraint le ministère de la Santé à des avancées significatives sur le maintien en poste des PADHUE, mais il reste à faire pour obtenir un statut digne et pérenne !

Ces praticien-ne-s hospitaliers, résidant sur le territoire national, exerçant depuis des années dans les hôpitaux, assurant le fonctionnement quotidien de nombreux services, avec un salaire indigne, se sont vus pour les deux tiers d'entre eux (4 000) recalé-e-s aux EVC de septembre 2023.

Ce concours, plus que dégradant pour les professionnel-le-s, dont le nombre de postes ouverts est sans commune mesure avec les besoins réels du terrain, permet l'annulation de leur contrat de travail et la menace d'une OQTF pour une large part d'entre eux.

Dans un contexte de désertification médicale et de souffrance du système public de santé, elles et ils ont reçu le soutien de nombreux responsables médicaux, syndicaux et politiques.

L'action du 15 février a obligé le Ministère à recevoir des représentants des organisations et à annoncer un certain nombre de mesures complétant la circulaire du 12 février 2024 :

- Les PADHUE non-lauréats des EVC 2023, présents dans un service hospitalier en 2023, seront maintenus en poste ou réintégrés dans leur poste
- Les praticien-ne-s sur statut de FFI pourront postuler pour un poste de stagiaire associé sans délai de carence, en 2024
- Le ministère s'engage à envisager, à partir de 2025, des procédures différentes d'intégration pour les PADHUE déjà présents en poste (épreuve sur dossier) ou pour les candidats venant de l'étranger (EVC)

Dès lors, le ministère s'engage à intervenir sur les cas individuels pour éviter les OQTF éventuellement programmées, sur signalement des organisations. Une négociation sera rapidement engagée avec les organisations soutenant le mouvement : sur le statut des PADHUE et les procédures d'intégration. Ces mesures sont une bouffée d'oxygène pour les PADHUE actuellement sans travail, sous la menace d'une expulsion du territoire !

Cependant, **il demeure des points de désaccord profond** avec le Ministère. En conséquence, nos organisations exigent :

- Que les PADHUE en poste depuis des années voient leurs régularisation et autorisation d'exercice se faire sur dossier
- Qu'un statut digne et pérenne, de plein exercice, avec un salaire digne, soit garanti à l'ensemble des PADHUE : à travail égal, salaire égal ! Avec une vigilance particulière sur les PAA qui ont perdu la pérennité de leur contrat.

Nos organisations refuseront systématiquement l'embauche sur des statuts indignes, toute diminution de salaire, et que ces praticien-ne-s soient maintenu-e-s dans une précarité soigneusement organisée !.